RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 7C0037F1-72E3-4D7F-8627-F1ACA9209C95

AGAPES
Société anonyme au capital de 136.633.328 €
Siège social : 4 rue de l'Espoir
59260 LEZENNES
477 380 422 RCS LILLE METROPOLE

(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 22 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 avril à 8h30, les actionnaires de la société AGAPES se sont réunis en assemblée générale mixte (l'« Assemblée Générale »)au siège social et par visioconférence sur la convocation en date du 7 avril 2025 qui leur a été faite par la présidente du conseil d'administration, par courriers postaux et invitations électroniques.

Marion MENET, en sa qualité de présidente directrice générale, préside l'assemblée générale (la « Présidente »).

…/…

Le bureau constate que (i) le quorum requis par la loi et les statuts est atteint L'assemblée générale est régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer.

…/…

Puis, elle rappelle que l'assemblée générale est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- …./…

Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- …/…
- Réduction du capital social par voie d'annulation d'actions auto détenues ;
- Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration pour constater la Réduction de Capital 2 et modifier corrélativement les statuts de la Société ;
- Pouvoirs pour les formalités.

…/…

Douzième résolution

Réduction du capital social par voie d'annulation d'actions auto détenues

L'Assemblée Générale, connaissance prise (i) du rapport du conseil d'administration et (ii) du rapport spécial des commissaires aux comptes, après avoir constaté la réalisation définitive de la Réduction de Capital 1, **décide** (i) de réduire le capital de la Société d'un montant de 21.770 € (la « **Réduction de Capital 2** ») pour le porter de 14.944.270,25 € à 14.922.500,25 €, sous condition suspensive de l'absence d'opposition des créanciers ou du rejet de celles-ci (ii) que cette Réduction de Capital 2 sera réalisée par

Docusign Envelope ID: 7C0037F1-72E3-4D7F-8627-F1ACA9209C95

voie d'annulation de 12.440 (douze mille quatre cent quarante) actions auto-détenues (les « **Actions** »), d'une valeur nominale de 1,75 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Treizième résolution

Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration pour constater la Réduction de Capital 2 et modifier corrélativement les statuts de la Société

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale, **confère** tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de constater, dans un délai maximum de 20 (vingt) jours à compter de l'expiration du délai d'opposition ou du rejet des oppositions, l'annulation des Actions et modifier en conséquence les statuts de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatorzième résolution

Pouvoirs pour les formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

…/…

Pour extrait « certifié conforme »
Marion MENET
Présidente Directrice Générale

